



Edito. Les discussions au niveau de l'Europe sur les objectifs d'émissions de CO₂ des véhicules légers ont abouti à un consensus qu'on peut qualifier de « mou ». Mais à dire vrai, c'est souvent une caractéristique des consensus. En l'espèce, il a fallu composer au sein de chaque Etat entre les sensibilités politiques, les différentes composantes de la société (entreprises, ONG, syndicats...), mais aussi entre les Etats eux-mêmes, entre le Conseil et le Parlement. Quoiqu'il en soit, les négociations, qui ne sont pas terminées, ont débouché sur un résultat qui ne semble pas en phase avec l'urgence climatique. Sur d'autres aspects, le législateur a également manqué de courage. En conservant les avantages fiscaux aux très controversés carburants à base d'huile de palme, il donne l'impression d'accorder sa préférence à certaines options industrielles et commerciales. Aux conditions de culture de l'huile de palme, qui font toujours polémique, s'ajoute pourtant le détournement des terres d'une part importante de leur fonction : l'alimentation du plus grand nombre. A cet égard, une nouvelle étude vient étayer l'idée que les pays occidentaux doivent impérativement réduire leur consommation de viande et de lait pour nourrir la planète et préserver l'environnement. Cet aspect est encore très peu pris en compte par les investisseurs financiers dans leur politique de placements. Mais cela progresse... un peu.

CONTEXTES

Climat, Union européenne, automobile

UE : des objectifs de réduction des émissions de CO₂ des véhicules qui ne satisfont personne

Le 9 octobre, les ministres européens de l'Environnement ont adopté les [objectifs](#) de réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers produits au sein de l'Union. Pour les voitures particulières, **ces réductions devront être, en 2025, de 15 % de la moyenne des objectifs d'émissions spécifiques de 2021 et de 35 % en 2030.** Vingt Etats membres ont voté en faveur du texte final, quatre s'y sont opposés (Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Slovaquie) et quatre se sont abstenus (Bulgarie, Danemark, Hongrie, Malte). Le texte est légèrement plus ambitieux que la proposition de règlement rédigée par la Commission en novembre 2017 (une réduction de 15 % en 2025 et de 30 % en 2030), mais moins que les amendements votés par les eurodéputés le 3 octobre dernier (20 % en 2025 et 40 % en 2030).

Au final, le compromis déçoit bon nombre d'acteurs : les associations environnementales et les partis écologistes, qui l'estiment incompatible avec les exigences liées au déficit climatique, mais aussi certains Etats membres. **Initialement**, dix-sept d'entre eux étaient en faveur d'objectifs plus ambitieux, dont la France qui militait pour une réduction de 40 % en 2030. Le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovaquie et la Suède ont même exprimé publiquement leur déception. **L'Allemagne, dont l'industrie automobile estimait qu'une réduction de 20 % en 2030 constituait la limite acceptable**, soutenait initialement la proposition de la Commission avec l'appui de six pays d'Europe orientale et occidentale (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie). Elle a finalement adopté le compromis proposé par la présidence autrichienne, tout comme la France. Dès le 10 octobre, le Conseil et le Parlement ont engagé les négociations afin d'aboutir au texte définitif.

Climat, Union européenne, transport

Le débat européen sur les rejets de CO₂ des véhicules lourds suit son cours

Les émissions de CO₂ des poids lourds représentent une part très importante de l'ensemble des rejets de GES de l'Union européenne (environ 5 %). Pourtant, sur le territoire de l'Union, **ces émissions ne sont pas réglementées** ([voir IE](#)). Le 17 mai dernier, la Commission européenne a présenté son [projet de règlement](#)

pour limiter les émissions des nouveaux véhicules lourds (camions, autobus, autocars). Celui-ci propose une réduction de 30 % d'ici à 2030 (par rapport à 2019), avec un taux intermédiaire de 15 % à partir de 2025. Pour l'Association européenne des constructeurs automobiles (ACEA), ces exigences sont trop contraignantes : elle propose, pour sa part, des diminutions de 7 % (2025) et de 16 % (2030). Le 18 octobre, **la commission « environnement » du Parlement européen s'est prononcée à son tour en soutenant des objectifs de 20 % pour 2025 et de 35 % pour 2030**. Elle demande en outre que les autobus urbains soient inclus dans le champ d'application de la proposition et que la réglementation impose aux constructeurs une obligation de 50 % de bus électriques pour les modèles fabriqués à partir de 2025 et de 75 % à partir de 2030. Le Parlement européen se prononcera sur le rapport au cours de la session de novembre.

Climat, France

Un deuxième cas de dengue confirmé en France métropolitaine

De nombreux modèles l'attestent désormais, outre les événements naturels extrêmes, le dérèglement climatique aura des incidences directes et indirectes sur d'autres aspects. Parmi ces derniers, on relève **l'expansion géographique des maladies à transmission vectorielle** propagées par les insectes ou les acariens. Selon Santé publique France, un cas de dengue autochtone (c'est-à-dire non contracté à la suite d'un voyage dans une zone endémique) a été confirmé le 10 octobre dans le département de l'Hérault. Il s'agit du deuxième cas identifié en France métropolitaine cette année, le premier ayant été constaté le 4 octobre dans les Alpes-Maritimes. La dengue est transmise par le **moustique tigre**, dont l'expansion sur le territoire fait l'objet d'une surveillance renforcée depuis le 30 avril. Pour l'heure, les autorités se veulent rassurantes. Elles rappellent que la maladie est le plus souvent bénigne et que des cas de transmission se sont déjà produits depuis le début des années 2010, affectant de 1 à 7 personnes. Mais elles aimeraient comprendre comment ces cas ont pu se déclarer en dehors de la saison estivale.

Biodiversité, climat, France, énergie

Le gouvernement français maintient l'avantage fiscal pour les biocarburants à base d'huile de palme

Le code des douanes prévoit que les personnes qui commercialisent de l'essence et du gazole en France sont redevables d'un prélèvement supplémentaire de la taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**). Mais le taux « *est diminué à proportion de la quantité d'énergie renouvelable de biocarburants contenus [...] sous réserve que ces biocarburants respectent les filières de durabilité prévus aux articles L. 661-3 à L. 661-6 du code de l'énergie* ». **Dans le cadre des discussions du projet de loi de finances 2019 par l'Assemblée nationale, des amendements** ont été déposés par des députés de plusieurs formations politiques – dont l'un introduit par la commission des Finances elle-même –, **afin d'exclure l'huile de palme de la liste des biocarburants donnant droit à cet avantage** en raison de la contribution de ce produit à la déforestation et à la fragilisation des filières françaises de betterave et d'oléoprotéagineux. Au cours des débats, Joël Giraud, rapporteur général de la commission des Finances, a finalement demandé le retrait des amendements, afin de se conformer à l'agenda européen (qui prévoit d'interdire l'huile de palme pour les agrocarburants à partir de... 2030) et à celui de l'Organisation mondiale du commerce. **De son côté, le ministre de l'Action et des Comptes publics**, Gérard Darmanin, a fait valoir que cette disposition mettrait en danger les 300 emplois de la raffinerie de Total à [La Mède](#), qu'elle aurait peu d'impact sur un ralentissement de la déforestation et qu'elle générerait une augmentation du prix des carburants. En dépit des arguments très nourris de députés de tous bords (y compris de certains membres de La République en marche), dont certains ont dénoncé les « *largesses fiscales de l'Etat envers Total* », les amendements ont été rejetés.

Parité. Quelques jours après l'Ethiopie, où le Premier ministre, Abiy Ahmed, a annoncé la formation d'un nouveau cabinet ministériel composé de dix femmes et de dix hommes, le Rwanda a communiqué, le 18 octobre, un remaniement de son gouvernement, désormais formé de treize femmes et treize hommes.

Global, finance

La gestion ESG gagne en popularité parmi les investisseurs institutionnels

La société de gestion canadienne RBC Global Asset Management (RBC GAM) a publié sa troisième [étude](#) sur l'investissement responsable dans le monde. Elle donne un aperçu de l'évolution récente des caractéristiques de ce type de placement. Pour ce faire, elle a interrogé 542 investisseurs institutionnels et consultants en investissement présents aux États-Unis, au Canada, en Europe et en Asie. **Les investisseurs américains** – jusqu'à présent plus rétifs que leurs homologues européens à la prise en compte de critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans leur gestion – **semblent évoluer**. Ils ne sont désormais plus que 34 % à rejeter totalement cette approche (contre 51 % en 2017), tandis que 24 % d'entre eux pensent désormais qu'un portefeuille qui intègre des critères ESG « surperforme » un portefeuille n'appliquant pas ce type de gestion (soit cinq fois plus qu'en 2017). Au total, **53,9 % des professionnels interrogés estiment que l'intégration de facteurs ESG fait partie de leur responsabilité fiduciaire** (deux fois plus que l'an dernier) et 45 % considèrent que dans un contexte de décarbonation de l'économie, une politique d'engagement à l'égard des émetteurs est plus efficace qu'une exclusion (contre 8 % qui pensent le contraire).

Environnement, agriculture

Une étude appelle à une transformation radicale de nos modes d'alimentation

D'ici à 2050, la population mondiale devrait augmenter de 30 %. Le pouvoir d'achat moyen devrait, lui aussi, progresser considérablement, accélérant de fait les besoins en une alimentation plus riche. **Les effets négatifs de l'agriculture sur le plan mondial sont déjà visibles** (déforestation, pénurie d'eau, pollution et appauvrissement des terres, rejets de GES...). Mais dans l'avenir, **ces impacts pourraient s'aggraver de 50 % à 90 %** si nous ne modifions pas radicalement notre régime alimentaire et les systèmes de production agricole. C'est ce qui ressort d'une [étude](#) réalisée par vingt-trois scientifiques internationaux, publiée le 10 octobre dans la revue britannique *Nature*. Cette étude, très complète, évalue l'impact de la production alimentaire mondiale sur l'environnement par type d'aliment (besoins en eau, en terre, engrais, azote, émissions de GES). Selon Marco Springmann de l'université d'Oxford, qui a dirigé l'équipe de recherches, pour offrir à la planète une chance de nourrir sa population, **la consommation de bœuf et de lait dans les pays occidentaux devrait être réduite respectivement de 90 % et de 60 %** et remplacée par cinq fois plus de haricots et de légumineuses. Des initiatives allant dans ce sens existent déjà un peu partout dans le monde, mais c'est une transformation globale qui est nécessaire. Et sans une intervention volontariste des gouvernements, elle ne pourra se réaliser.

Climat, monde

En vingt ans, les événements climatiques ont provoqué 2 245 milliards de dollars de dégâts

Entre 1998 et 2017, les pertes économiques directes dues à des catastrophes naturelles se sont élevées à 2 908 milliards de dollars dans le monde, 77 % d'entre elles étant liées à des événements climatiques (2 245 milliards de dollars). Pour la période 1978-1997, ce chiffre s'établissait à 1 313 milliards de dollars (895 milliards à la suite d'aléas climatiques). **Cela représente une augmentation de 150 % des pertes imputables au climat entre les deux périodes**. C'est ce qui ressort d'un [rapport](#) établi par le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR). Entre 1998 et 2017, 90 % des 7 255 catastrophes majeures enregistrées sur la planète ont été liées au climat (72 % étaient des inondations ou des tempêtes). Les pertes les plus importantes se sont concentrées aux États-Unis (945 milliards de dollars), en Chine (492 milliards) et au Japon (376 milliards). Au cours des deux dernières décennies, **4,4 milliards de**

personnes ont été blessées, laissées sans abri, déplacées ou ont eu besoin d'une aide d'urgence après une catastrophe naturelle. Près de 96 % d'entre elles ont été victimes de conditions météorologiques extrêmes.

Egalité, monde

Deux cents sociétés mondiales classées sur la base de l'égalité F/H

Equileap est une agence néerlandaise spécialisée dans la fourniture de données sur la mixité dans les grandes entreprises cotées de vingt-trois pays développés, à destination des investisseurs financiers. Elle a publié, le 4 octobre, sa [2e étude](#) sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les grandes entreprises mondiales. Pour ce faire, elle a noté et classé le meilleur tiers des sociétés de sa base de données (le panel) qui en comprend 3 206, sur la base de dix-neuf groupes de critères. L'étude présente le classement des 200 meilleures sociétés (Top 200), ainsi qu'une analyse générale. **Parmi les 96 entreprises françaises de son panel, 26** figurent dans le Top 200, soit 27 %, ce qui place la France en 8e position, après la Norvège (43 %), Israël (40 %), la Belgique (38 %), l'Australie (36 %), les Pays-Bas (33 %), le Portugal (33 %) et la Suède (32 %). Les meilleures sociétés françaises dans le classement sont L'Oréal (2e), Kering (3e) et la Société générale (14e). En moyenne, les entreprises du Top 200 comprennent 34,4 % de femmes au sein de leur conseil d'administration, 25,6 % parmi les membres de leur comité exécutif, 31,9 % parmi les cadres supérieurs.

Foncier

L'insécurité foncière dans les pays en développement

Les droits fonciers des populations constituent un droit fondamental et une pierre angulaire dans le renforcement de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays et dans la lutte contre l'accroissement des rejets de GES et la pauvreté. Pourtant, **ils sont fréquemment mis à mal** sous l'effet de nombreux facteurs (expropriations arbitraires, conflits armés, catastrophes naturelles...), de l'absence de documentation formelle et d'une mauvaise application des lois foncières. Prindex est un indice qui mesure la perception des droits de propriété. Dans le cadre de cette initiative, un premier rapport, intitulé [Prindex Comparative Report](#) a été publié le 17 octobre dernier. Il compile les réponses d'une enquête réalisée auprès de quelque 18 000 personnes âgées de dix-huit ans ou plus, issues de quinze pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine. Parmi les enseignements de l'étude, **on note qu'une personne sur quatre craint de perdre sa maison ou ses terres au cours des cinq prochaines années** (soit 41 millions de personnes en rapportant ce chiffre à la population) et que ce sont les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans qui se sentent les plus vulnérables. Cette problématique fondamentale touche directement ou indirectement de nombreux secteurs d'activité (**extraction, immobilier, énergie, agroalimentaire, transport**), mais elle est encore trop peu l'objet d'observations et de précautions de la part des décideurs économiques. Prindex espère couvrir 100 pays en 2019.

Solaire. Selon une [étude](#) du *think tank* Nigerian Economic Summit Group, le marché nigérian des mini-centrales solaires d'une capacité maximale de 1 MW peut être évalué à 20 milliards de dollars.

ENGAGEMENT

Climat, Royaume-Uni, hydrocarbures

Le principal fonds de pension de Shell sommé d'indiquer sa politique face aux risques climatiques

Dans le monde, les législations et réglementations qui obligent les fonds de placement à publier la manière dont ils prennent en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs actifs sont de plus en plus nombreuses. C'est le cas pour la France – avec [l'article 173](#) de la

loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte –, pour le Royaume-Uni – avec la récente publication des nouvelles lignes directrices destinées aux mandataires de régimes à prestations définies (voir [IE n° 287](#)) – et pour la Californie – avec la loi SB 964 qui contraint les deux plus importants fonds de pension de l’Etat à analyser les risques climatiques dans leur portefeuille (voir [IE n° 286](#)). Ces orientations devraient inciter les adhérents de ces fonds de pension ou les souscripteurs de parts de ces produits financiers à se montrer plus exigeants à l’égard des gérants ou des mandataires.

Début octobre, Christoph Harwood, un ressortissant britannique, et l’organisation à but non lucratif ClientEarth ont réclamé des preuves au principal fonds de pension de la compagnie pétrolière anglo-néerlandaise Shell (Shell Contributory Pension Fund [SCPF], qui gère 16 milliards de livres d’actifs) **sur la manière dont il aborde la question du changement climatique et des risques financiers liés à ses investissements**. Christoph Harwood a souscrit au SCPF. Il a travaillé pour la société pétrolière dans les années 80 et 90, et il a réclamé à plusieurs reprises ces preuves au SCPF. Ce dernier a indiqué qu’il avait déjà répondu à C. Harwood et écrit en mars dernier au comité d’audit parlementaire (Environmental Audit Committee) en détaillant son action par rapport aux risques climatiques. Pour C. Harwood et ClientEarth, la réponse n’est pas satisfaisante et **ils menacent de saisir le médiateur des fonds de retraite** (Pensions Ombudsman) s’ils ne reçoivent pas une réponse adéquate dans les trois semaines.

Charbon. L’association allemande Urgewald s’est fixé pour mission de fournir des données pour permettre aux investisseurs financiers de gérer leur sortie de l’industrie du charbon. Sa [base de données](#) regroupe 775 sociétés mères et plus de 1 100 filiales liées à l’industrie charbonnière mondiale. Cette base permet également d’identifier les entreprises qui envisagent de développer l’extraction du charbon ou de construire de nouvelles centrales. Aujourd’hui, elle offre en accès libre sur Internet la liste des 120 sociétés (et les données afférentes), qui méritent, selon l’association, de figurer en tête de la liste des désinvestissements.

ENTREPRISES

Chaîne d’approvisionnement, finance, mines, Royaume-Uni

Le LME publie ses exigences pour un approvisionnement responsable des métaux de sa cote

Les travailleurs de l’industrie minière sont depuis longtemps exposés à de terribles conditions de travail. Certaines régions et certains minerais sont particulièrement sensibles. Dans le cas du cobalt, les conditions de travail épouvantables prévalant en République démocratique du Congo ont été révélées à la communauté internationale dans une étude publiée en janvier 2016 par l’association Amnesty International ([IE n° 228](#)). Hélas, **de nombreuses entreprises s’approvisionnent en métal sur les marchés internationaux, ce qui rend la traçabilité des achats particulièrement difficile**. Durant l’été 2017, deux traders avaient exprimé leur inquiétude sur les conditions sociales dans lesquelles des quantités de cobalt faisant l’objet de transactions sur le London Metal Exchange (LME) avaient été extraites ([IE n° 270](#)). A la suite de cela, le LME a diligenté une étude. Le 5 octobre dernier, il a pris [position](#) sur le sujet en indiquant que les fournisseurs de métaux utilisant sa plate-forme devront désormais évaluer les risques sociaux et environnementaux liés à leurs approvisionnements.

Les entreprises proposant **du cobalt et de l’étain** – des métaux classés dans la catégorie « *higher-focus* » – devront adopter une démarche alignée sur le [Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#). **Pour les autres métaux**, les sociétés devront effectuer une auto-évaluation pour confirmer le statut de « *lower-focus* » de ces métaux. Si un signal d’alerte (*red flag*) est observé au cours de l’évaluation, les « marques » (*brands*) concernées seront classées dans la catégorie « *higher-focus* » et devront respecter la procédure adéquate. Pour

le cobalt et l'étain, une conformité avec le standard sera exigible d'ici à la fin de 2020. Pour les autres métaux, la limite est fixée à la fin de 2021. Le LME ouvre son document à la concertation jusqu'au 30 novembre. **L'association Global Witness a déjà réagi à cette annonce en indiquant que les mesures proposées ne répondent pas aux préconisations de l'OCDE sur plusieurs points.** En l'occurrence, dans sa version actuelle, la proposition du LME n'exige pas clairement de tous les producteurs des « marques » faisant l'objet d'une cotation un compte-rendu public annuel des efforts engagés en matière de diligence raisonnable et la fourniture d'assurances au marché. Les rapports publics sont d'autant plus indispensables qu'un [document](#) produit en avril 2018 par l'OCDE a montré les importantes lacunes des pratiques d'audit.

Pollution, justice, Allemagne, automobile

Audi à son tour condamné à 800 millions d'euros d'amende dans l'affaire du Dieselgate

En 2015, le groupe Volkswagen avait été accusé d'avoir introduit dans ses véhicules Diesel un dispositif d'invalidation visant à abaisser les taux d'oxyde d'azote émis lors des essais moteur ([Dieselgate](#)). Cette tricherie, démontrée aux Etats-Unis, **a déjà coûté quelque 30 milliards de dollars** au groupe dans ce pays. Par ailleurs, en juin dernier, Volkswagen a été condamné par la justice allemande à payer 1 milliard d'euros dans cette affaire ([IE n° 283](#)). Le 10 octobre, sa filiale Audi a annoncé dans un communiqué qu'elle reconnaissait également sa responsabilité et qu'elle acceptait l'amende de 800 millions d'euros infligée par la justice allemande. **L'affaire du Dieselgate n'en est pas pour autant terminée** : Volkswagen fait toujours l'objet de poursuites de la part d'investisseurs qui estiment que l'entreprise leur a caché des informations cruciales au moment de la crise et réclament plus de 9 milliards d'euros au constructeur. Des actions de groupe de la part de consommateurs s'estimant trompés ont également été introduites dans plusieurs pays européens ([IE n° 261](#)).

Harcèlement. Le journal *Le Parisien* a annoncé, dans son édition du 20 octobre, que le parquet de Paris avait ouvert deux enquêtes judiciaires préliminaires, l'une pour viol, l'autre pour harcèlement et agressions sexuelles, à l'encontre du dirigeant de la chaîne de télévision Mezzo et d'un responsable des jeux d'Europe 1. Les deux sociétés appartiennent à Lagardère Active, la branche médias du groupe Lagardère. Il ne s'agit, pour l'heure, que de soupçons, mais plusieurs salariés s'étonnent qu'aucune mesure n'ait été prise jusqu'à présent par les deux sociétés. Les plaintes remontent en effet au mois d'août (en ce qui concerne l'affaire de viol) et à la période couvrant avril à juillet (pour les quatre plaintes pour harcèlement).

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
FONCTION
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE
PAYS

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 52 bd Ornano –
75018 Paris